



Décision de retrait de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la décision du ministre de l'agriculture du 29 mars 2013 de reconnaissance d'équivalence pour une nouvelle origine de la substance active pendiméthaline d'origine Sharda Worldwide Exports Pvt. Ltd par rapport à l'origine BASF (Cyanamid International) reconnue au niveau européen déposée sous la référence n°2010-1443 spe,

Vu les rapports d'analyses réalisées sur des lots du produit phytopharmaceutique SHARPEN 40% SC.

de la société **SHARDA Cropchem Espana S.L.**
numéro de dossier N° 2017-2319

Vu la lettre de l'Anses d'intention de retrait de l'autorisation de mise sur le marché du produit en date du 10 août 2017.

Vu les observations transmises par la société SHARDA Cropchem Espana S.L. par courriers du 24 août 2017, du 7 septembre 2017 et du 20 septembre 2017 dans le cadre de la procédure contradictoire.

Considérant que les résultats d'analyses réalisées par le laboratoire mandaté par l'ANSES font état, pour tous les lots représentatifs du produit, d'un dépassement de la teneur maximale en N-Nitroso-pendiméthaline, telle qu'autorisée lors de la délivrance de l'autorisation de mise sur le marché en France.

Considérant que de fausses informations ont été fournies au sujet des faits établissant l'autorisation accordée.

Pour ces raisons et conformément à l'article 44 paragraphe 3 b) du règlement n°1107/2009 du 21 octobre 2009, l'autorisation de mise sur le marché du produit désigné ci-après **est retirée** en France dans les conditions précisées dans la présente décision.

Informations générales sur le produit

Noms du produit	SHARPEN 40% SC LAPENDI SC PENRO PENTRA
Type de produit	Générique
Titulaire	SHARDA Cropchem Espana S.L. Carril Condomia n°3 Building Atalayas Buisiness Center Floor 12 th 30006 Murcia Espagne
Formulation	Suspension concentrée (SC)
Contenant	400 g/L - pendiméthaline
Numéro d'intrant	999-2010.01
Numéro d'AMM	2150246
Fonction	Herbicide
Gamme d'usages	Professionnel

Conditions générales de retrait

Date limite pour la vente et la distribution	à la date de publication de la présente décision (registre des actes de l'Anses)
Date limite pour l'utilisation des stocks	à la date de publication de la présente décision (registre des actes de l'Anses)

A Maisons-Alfort, le

26 OCT. 2017

Françoise WEBER
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)